

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2020

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

ROB

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical. Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) implique les obligations suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la collectivité,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- des informations plus complètes sur les ressources de la collectivité sont requises dans la nouvelle forme du rapport.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public » pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé » pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

CONTEXTE NATIONAL

Pour mémoire, la loi de programmation 2018-2022 des finances publiques définit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour toutes les collectivités territoriales. Elles devront limiter l'augmentation des dépenses à 1.2 % par an, inflation comprise.

Par ailleurs, la loi de Finances 2019, dans son article 24, prévoit une forte augmentation de la TGAP dès 2021. Cette article vise à renforcer et rationaliser la composante « déchets » de la TGAP afin d'améliorer les incitations des apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les

opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage et d'incinération. En parallèle, l'article 190 de la loi de Finances 2019 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2021, un taux de TVA de 5.5 % pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation des ménagers et assimilées.

Impact de l'augmentation de la TGAP sur le budget principal

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir 2025
Tonnage incinération M14	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Montant TGAP / tonne	3,00 €	3,00 €	3,01 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	14,00 €	15,00 €
Coût TGAP	135 000	135 000	135 450	360 000	495 000	540 000	630 000	675 000
% évolution / 2018		0,00%	0,33%	166,67%	266,67%	300,00%	366,67%	400,00%
Dépenses collecte & traitement HT	16 617 000	16 816 404	17 018 201	17 222 419	17 429 088	17 638 237	17 849 896	18 064 095
Montant TVA à 10%	1 661 700	1 681 640	1 701 820	1 722 242	1 742 909	1 763 824	1 784 990	1 806 409
Montant TVA 5,5%				947 233	958 600	970 103	981 744	993 525
Gain sur TVA passage entre 10% et 5,5%				775 008,87 €	784 308,97 €	793 720,68 €	803 245,33 €	812 884,27 €
Gain TVA - TGAP incinération				415 008,87 €	289 308,97 €	253 720,68 €	173 245,33 €	137 884,27 €
Impact augmentation TGAP sur Encombrant et gravats (enfouissement)								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir 2025
Tonnage enfouis	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900	5 900
Montant TGAP / tonne	16,00 €	17,00 €	18,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	65,00 €
Montant TGAP	94 400,00 €	100 300,00 €	106 200,00 €	177 000,00 €	236 000,00 €	300 900,00 €	342 200,00 €	383 500,00 €
% évolution / 2018		6,25%	12,50%	87,50%	150,00%	218,75%	262,50%	306,25%
Gain TVA - (TGAP incinération + TGAP enfouissement)				238 008,87 €	53 308,97 €	- 47 179,32 €	- 168 954,67 €	- 245 615,73 €
Cumul				238 008,87 €	291 317,84 €	244 138,52 €	75 183,85 €	- 170 431,88 €

L'article 52 du Projet de Loi de Finances pour 2020 dispose que le gouvernement fixe les modalités de la réforme de la valeur locative des locaux d'habitation qui sert de base de calcul de la TEOM. Le lancement de cette révision se déroulera en plusieurs étapes :

- 1^{er} semestre 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués,
- Avant le 1^{er} septembre 2024, le gouvernement présentera au parlement, sur la base des données collectées, un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.
- En 2025, les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.
- 1^{er} janvier 2026 application des nouvelles valeurs locatives.

Une réflexion sera à l'étude sur la possibilité de substituer aux valeurs locatives la notion de valeur vénale.

Pour mémoire, la valeur locative est la valeur établie par les centres des impôts et correspond en théorie au loyer annuel. La valeur vénale constitue la valeur qu'il est possible d'obtenir d'un bien en cas de revente au regard des conditions actuelles sur le marché.

Le coefficient de revalorisation des bases qui est calculé selon l'indice des prix de novembre n'est pas encore connu.

Par ailleurs, le projet de loi relatif à la « lutte contre le gaspillage et à l'économie Circulaire » prévoit plusieurs objectifs en matière de recyclage et de réduction des déchets à savoir :

- Objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici au 1^{er} janvier 2025,
- Objectif global de réduction de déchets de 15 % d'ici à 2030 par rapport à 2020,
- Objectif de doublement d'ici 2030 des tonnages de déchets ménagers effectivement réutilisable pour atteindre 54 %,
- Objectif de réduction de moitié de la mise sur le marché d'emballage en plastique à usage unique en 2030 par rapport à 2020.

Le texte vise également à améliorer l'information sur les qualités environnementales des produits, notamment l'incorporation des matières recyclées, les possibilités de réemploi, la recyclabilité et la présence de substances dangereuses.

Il a aussi créé une obligation pour les éco-organismes de déclarer leurs flux de déchets vers l'étranger.

Pour améliorer la gestion des déchets issus du secteur du bâtiment et éviter les dépôts sauvages, le projet de loi prévoit d'imposer, à partir de 2022, une reprise gratuite de certains déchets préalablement triés.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

- ✓ Renouvellement de la flotte BOM et des systèmes embarqués RS
- ✓ Elaboration d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un stockage thermique
- ✓ Extension de la collecte sur appel des Encombrants aux communes de Gif sur Yvette, Champlan, St Rémy lès Chevreuse, Chevreuse
- ✓ Fin des travaux d'accès du site de Villejust
- ✓ Expérimentation de la collecte des bio-déchets auprès de 8 producteurs
- ✓ Lancement de l'Appli SiomDirect en mars 2019

CONTEXTE GENERAL

Population du territoire du SIOM

Entre 2016 et 2019, la population totale a augmenté de 2.16% soit de 4 393 habitants.

	2016	2017	2018	2019
Habitants	203 371	205 328	206 382	207 764
% Evolution		+ 0.96%	+ 0.51%	+ 0.67%
Part collectifs	51%	51%	53%	53%

Le territoire du SIOM se trouve pour partie sur le plateau de Saclay qui est destiné à doter la région parisienne d'un des plus importants clusters au monde dans le secteur des hautes technologies : il doit devenir le territoire d'accueil privilégié de toutes les activités à la pointe de l'innovation et de la recherche fondamentale.

Dans cette perspective, l'Etat a inscrit, le 3 mars 2009, les opérations d'aménagement de Paris-Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN).

Le projet Sud Plateau comporte trois composantes essentielles : scientifique, économique et développement urbain.

Le campus urbain représentera une programmation totale de près de 2 millions de m² répartis entre :

- 546 000 m² d'enseignement supérieur et recherche,
- 600 000 m² de développement économique,
- 452 000 m² de logements familiaux et étudiants,
- 86 000 m² de services, commerces et équipements publics et culturels de quartier.

Ce nouvel aménagement du territoire constituera un nouveau gisement de déchets important pour le SIOM soit l'équivalent de la ville d'Orsay (16 000 habitants et 6 000 tonnes de déchets par an).

Sur 2019, ce sont les locaux des grandes écoles qui ont été livrés, la livraison des logements interviendra sur 2020-2021.

A Linas, un projet de constructions de quatre bâtiments comprenant 183 logements sociaux est prévu sur l'emprise foncière d'une ancienne casse automobile. De même à Montlhéry, la construction de 1 287 logements est prévue à l'horizon 2020.

Données techniques

<u>Tonnages collectés en PAP</u>	2016	2017	Evolution 2016 / 2017	2018	Evolution 2017 / 2018	Estimation 2019	Evolution 2018 / 2019
Ordures Ménagères et assimilées	51 573	51 319	-0,49%	50 903	-0,81%	51 860	1,88%
Emballages	9 378	10 243	9,22%	9 628	-6,00%	10 950	13,73%
Verre	4 105	4 212	2,61%	4 417	4,87%	4 370	-1,06%
Encombrants	5 039	5 064	0,50%	4 580	-9,56%	4 495	-1,86%
Déchets verts	14 706	14 150	-3,78%	12 353	-12,70%	12 530	1,43%
TOTAL	84 801	84 988	0,22%	81 881	-3,66%	84 205	2.84%

Les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sont estimés à 84 205 tonnes en 2019 contre 81 881 tonnes en 2018 soit une augmentation de 2.84 % (2 324 tonnes) sur l'ensemble du territoire.

Les dépenses relatives à la collecte et au traitement pour 2020 sont basées sur les estimations de tonnages de 2019 pour l'ensemble des déchets.

Le ratio par habitant reste relativement stable pour l'ensemble des flux sauf pour les emballages qui augmentent de 17.78% soit de 8 kg par habitant.

<u>Ratio kg/hab/an</u>	2016	2017	Evolution 2016 / 2017	2018	Evolution 2017 / 2018	Estimation 2019	Evolution 2018 / 2019
Ordures Ménagères et assimilées	254	250	-1,44%	247	-1,20%	250	1,21%
Emballages	46	50	8,18%	45	-8,00%	53	17,78%
Verre	20	21	1,63%	21	0,00%	21	0,00%
Encombrants	25	25	0,00%	22	-12,00%	22	0,00%
Déchets verts	72	69	-4,70%	60	-13,04%	60	0,00%

Coûts unitaires des marchés de traitement

	2016	2017	Evol 2016 / 2017	2018	Evol 2017 / 2018	2019	Evol 2018 / 2019	Evol 2016 / 2019
Traitement Emballages (17 communes)	160,10	163,19	1,93%	168,00	2,95%	174,08	3,62%	8,73%
Traitement Refus tri (17 communes)	83,25	85,05	2,16%	86,00	1,12%	89,11	3,62%	7,04%
Traitement Emballages (4 communes)	145,00	146,18	0,81%	148,59	1,65%	153,71	3,45%	6,01%
Traitement Déchets verts (17 communes)	27,46	26,00	-5,32%	26,38	1,46%	26,93	2,08%	-1,93%
Traitement Déchets verts (4 communes)	30,40	30,49	0,30%	31,24	2,46%	32,29	3,36%	6,22%
Traitement Encombrant (17 communes)	73,00	73,73	1,00%	74,52	1,07%	74,56	0,05%	2,14%
Traitement Encombrant (4 communes)	64,50	64,83	0,51%	65,90	1,65%	68,52	3,98%	6,23%
Stockage Verre (4 communes)	5,20	5,24	0,77%	5,34	1,91%	5,52	3,37%	6,15%

L'augmentation des prix unitaires sont dues aux coefficients de révision des prix et au renouvellement de marché pour le traitement des emballages.

SITUATION FINANCIERE DU SIOM (consolidée)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré CA 2019	Prév. 2020
Recettes fonct.	33 880k€	36 745k€	34 422k€	30 478k€	30 353k€
Dépenses fonct	28 396k€	27 814k€	27 506k€	26 738k€	29 080k€
Epargne de gestion	5 484k€	8 931k€	6 916k€	3 740k€	1 273k€
Charges financières	702k€	619k€	543k€	490k€	443k€
Epargne brute	4 782k€	8 312k€	6 373k€	3 250k€	830k€
Part des recettes	14.11%	22.62%	18.51%	10.66%	2.73%
Remb. capital	1 587k€	1 549k€	1 462k€	1 249k€	1 267k€
Epargne nette	3 195k€	6 763k€	4 911k€	2 001k€	-437k€
Part des recettes	9.43%	18.41%	14.27%	6.56%	
Dépenses invest.	843k€	1 739k€	1 031k€	2 151k€	7 787k€
Recettes invest.	306k€	925k€	212k€	309k€	946k€
Résultat antérieur	10 683k€	13 341k€	19 290k€	23 382k€	23 541k€
Solde net	13 341k€	19 290k€	23 382k€	23 541k€	16 263k€
Encours de la dette	15 072k€	13 523k€	12 061k€	10 811k€	9 545k€
Capacité de désendettement (année)	3.15	1.63	1.89	3.33	11.50

Il convient de rappeler que le compte administratif 2016 comprend les dépenses et les recettes réalisées sur le budget de la Communauté Paris-Saclay et le SIOM.

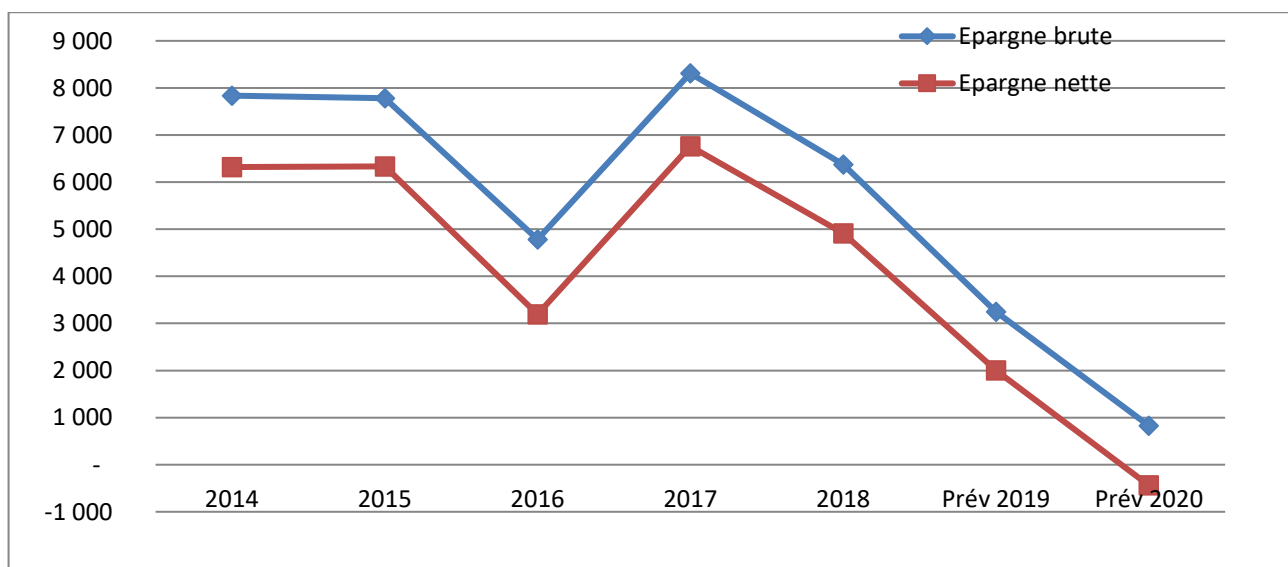
Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit 2 001 k€ en 2019.

La baisse de la fiscalité depuis plusieurs années fait baisser progressivement les épargnes.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de 2017, d'un montant de 36 745 k€, comprennent des recettes exceptionnelles pour un montant global de 2 407 k€ correspondant aux versements de la société Certinergy. Hors ces recettes de CEE, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 338 k€ et l'épargne nette à 4 356 k€.

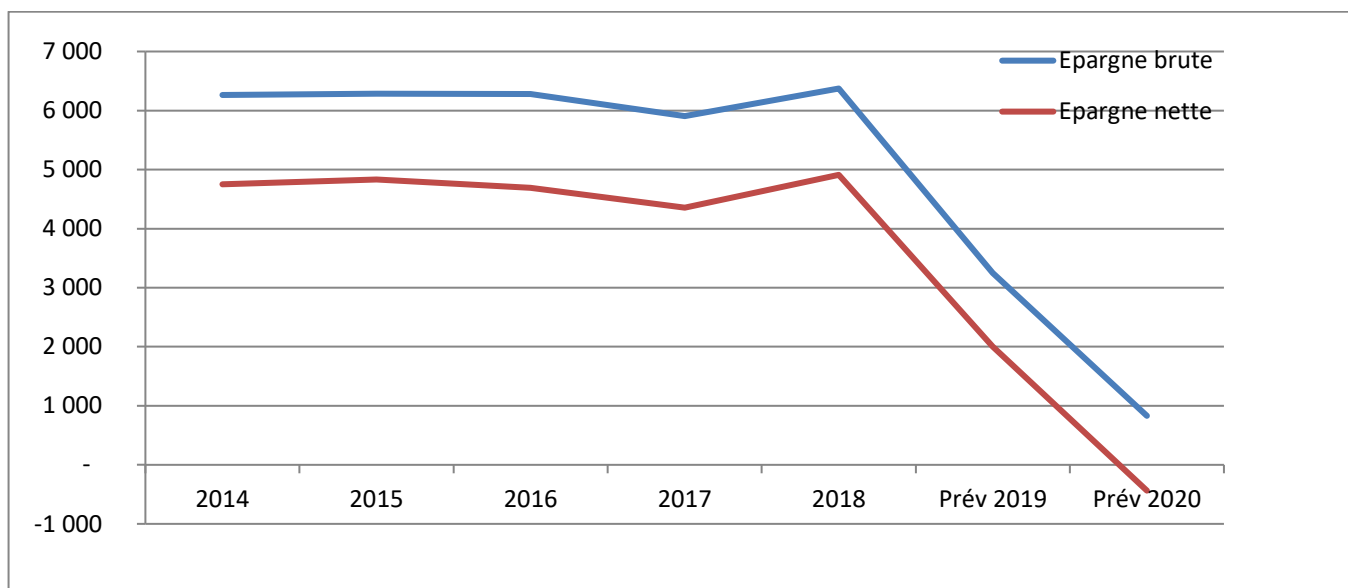
Le prévisionnel pour 2020 fait ressortir des recettes de fonctionnement de 30 353 k€ et des dépenses de fonctionnement, hors dettes, de 29 080 k€.

Niveau d'épargnes brutes et nettes :



En 2014 et 2015, le SIOM a bénéficié des recettes des CEE pour des montants respectifs de 1 570 876.80 € et 1 498 585.20 €. Ces recettes ont permis d'augmenter les épargnes de gestion. En 2017, le SIOM a perçu le solde de ces certificats soit 2 407 265.90 €.

Sans ces recettes, les épargnes nettes s'élèvent à 4 753 k€ en 2014, 4 834 k€ en 2015, 4 693 k€ en 2016 et 4 356 k€ en 2017.



Les épargnes brutes et nettes ne comprennent pas des résultats antérieurs qui permette de financer les projets d'investissement.

PROJETS 2020-2022

Implantation de conteneurs enterrés

Expérimenté depuis 2015 sur son territoire, le parc de conteneurs enterrés du SIOM compte 79 conteneurs d'ordures ménagères, 77 conteneurs d'emballages et 52 conteneurs à verre au 31 décembre 2019.

En 2020, le SIOM va poursuivre le développement de la collecte en conteneurs enterrés par l'implantation de 26 conteneurs ordures ménagères, 26 conteneurs emballages et 10 conteneurs verre sur les communes pour un coût de travaux estimé à 820 000 €.

En parallèle, le Syndicat prend à sa charge la maintenance et le lavage du parc de conteneurs enterrés, mais également semi-enterrés et aériens, par la réalisation de campagnes (deux campagnes par an pour les conteneurs enterrés d'ordures ménagères, et une campagne par an pour les conteneurs d'emballages et les conteneurs de verre), représentant un total prévisionnel de 154 000 €.

Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. Le terrain d'implantation d'une superficie de 7 814 m² dont 1 225 m² de forage non constructible. La promesse de vente est en cours de rédaction, avec un montant de cession de 177 500 € HT pour une superficie planché de 1 127 m

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui viendront s'implanter sur le plateau. La ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, sera installée à proximité de la déchèterie à l'exception de l'espace de vente.

La ressourcerie sera pilotée par La Collective qui est un Groupe Economique Solidaire.

Il est envisagé une déchèterie à plat pour un coût de la construction estimé à 4 200 000 € TTC. Cette nouvelle déchèterie accueillera environ 39 500 visites par an pour 4 420 tonnes de déchets collectés à l'horizon 2030 (6 630 tonnes avec la collecte des déchets provenant des professionnels).

Pour financer le projet, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME pour un montant d'environ 800 000 €, un emprunt est envisagé à hauteur de 1 200 000 € et le reste sera en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 600 000 € HT par an.

Réseaux de chaleur (budget annexe M4)

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et la commune des Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia. En tant que propriétaire du réseau de chaleur, le SIOM est assujéti aux dispositions de l'article 194 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur pour les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur au 01/01/2009, et ce, avant le 31/12/2018.

Le schéma directeur, réalisé en 2018, a permis d'identifier un levier d'optimisation de fourniture de chaleur par l'UVE au réseau, par la mise en place d'un dispositif de stockage thermique.

Des projets d'extension du réseau sont également envisageable sur la zone de Courtabœuf 10 et le projet « Cœur de Parc ». Le coût de ces extensions est estimé à 2 510 k€ subventionnable à hauteur de 502 k€.

Le second scénario du schéma directeur propose l'extension des réseaux et la construction d'une cuve de stockage thermique pour un coût estimé à 3 752 k€ subventionnable à hauteur de 875 k€.

Ainsi, le stockage thermique permettrait de valoriser plus de MWh de chaleur, en stockant de l'énergie sous forme d'eau chaude pendant la journée, lorsque l'UVE produit plus de chaleur que n'en consomme le réseau, et de restituer cette chaleur lors des périodes de fortes consommations (le matin, entre 6h et 9h et le soir, entre 17h et 20h).

Le SIOM a sollicité la société CFERM pour réaliser une étude de faisabilité technico-économique de la mise en place d'un système de stockage thermique.

Réaménagement de la Déchèterie de Villejust

La déchèterie de Villejust comporte une seule entrée avec un poste d'accueil, 7 caissons en bas de quai, 16 géobox pour les déchets dangereux et une armoire pour les DMS.

La fréquentation augmente d'année en année, pour accueillir 63 958 passages en 2018 (178 passages en moyenne par jour) soit une augmentation de 21% entre 2016 et 2018 soit environ.

Il est envisagé de réaménager et de rénover la déchèterie afin d'optimiser la fonctionnalité et le service aux usagers tout en respectant les aspects environnementaux et réglementaires.

Une étude a été demandée à un AMO qui doit proposer plusieurs scénarii avec une estimation du coût des travaux. Les honoraires pour cette étude sont de 17 982 €. Des travaux de sécurisation de la déchèterie seront engagés en 2020.

Rénovation du bardage et des peintures de l'atelier mécanique/hangar GNV

Le bardage et les peintures de ces deux bâtiments sont très dégradés. Il est donc envisagé :

- De remplacer le bardage de l'atelier mécanique,
- De refaire les peintures des structures métalliques en extérieur et intérieur de l'atelier mécanique et du hangar GNV,

Le coût de ces travaux en version de base est de 137 000 € ou avec les options est de 160 000 €.

Projet de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets

En raison de la particularité de la gestion de ce flux, le SIOM a réalisé entre novembre 2018 et juillet 2019 une expérimentation auprès d'un échantillon de 8 gros producteurs, permettant de tester l'adhésion des utilisateurs à cette collecte avant de le généraliser auprès de l'ensemble des producteurs identifiés, puis progressivement aux ménages d'ici 2024 en complémentarité avec le dispositif de compostage.

Sur le plan financier, le coût à la tonne des déchets alimentaires (pré-collecte, collecte et traitement) a été de 458 € HT, soit, en comparaison :

- + 154 % par rapport aux OM (flux en RS),
- + 34 % par rapport aux Emballages (flux en RS),
- + 64 % par rapport aux Déchets Végétaux (flux complémentaire).

Dans ce contexte, afin de proposer un service en conformité avec la réglementation en vigueur et en complémentarité avec ses actions de compostage, le Syndicat va déployer sur son territoire un service de collecte des déchets alimentaires, de manière échelonnée, à destination :

- des « gros producteurs » (de plus de 10 tonnes par an) à partir du 1^{er} janvier 2020,
- de l'ensemble des écoles élémentaires pour lesquelles le compostage n'est pas adapté, à partir du 1^{er} avril 2020,
- de l'ensemble des marchés alimentaires, à partir du 1^{er} juillet 2020,
- d'un quartier ou d'une commune de 1 000 habitants, volontaire pour expérimenter une collecte hebdomadaire de déchets alimentaires en substitution d'une collecte d'ordures ménagères, à partir du 1^{er} octobre 2020.

Ce périmètre représenterait au total environ 1955 t par an.

Un élargissement du service à l'ensemble du territoire devrait permettre de baisser le coût de traitement à 125 € HT / tonne.

Le budget prévisionnel pour 2020 est estimé à 270 000 € en dépenses.

Foyers témoin – Défi 60 familles

Lancée en septembre 2018, l'opération « Défi 21 familles – les bonabitudes au quotidien » visait à accompagner 21 familles du territoire (une famille par commune) pendant 8 mois à réduire leur production de déchets de 20 %. Pour cela, le SIOM a fait appel à OSE, association qui a pour mission de sensibiliser le plus grand nombre à l'écologie et au développement durable, par le biais d'une démarche « Zéro Déchet ».

Le projet se déroule en 3 grandes étapes :

- un diagnostic qualitatif et quantitatif des déchets produits par famille,
- la sensibilisation sur la mise en place d'actions par les familles,
- l'évaluation de la réduction des déchets produits par famille.

La première édition a rassemblé 21 familles, réparties sur 11 communes représentées :

- Gometz-le-Châtel
- Igny
- Les Ulis
- Longjumeau
- Montlhéry
- Orsay
- Palaiseau
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust
- St Aubin
- St Rémy-lès-Chevreuse

Entre novembre 2018 et mai 2019, les familles ont diminué leur production de déchets de 33%, tous flux confondus, et par flux de :

- 43% pour les OM
- 29% pour les emballages
- 26% pour les déchets végétaux
- 30% pour le verre.

Compte-tenu de la réussite du projet, une seconde édition, reprenant le même déroulé, a été lancée pour l'année 2019-2020 avec non plus 21 mais 60 familles du territoire. Etant donné le nombre important de familles participant à l'opération, elles seront réparties géographiquement en deux groupes (Nord et Sud du territoire du SIOM).

Le budget prévisionnel pour 2020 comprenant la clôture de l'année 2 et le lancement de l'année 3 est estimé à 45 000 €.

Projet Ecologie Industrielle et Territoire (EIT)

L'Ecologie Industrielle et Territoriale est un mode d'organisation inter-entreprises basé sur des échanges de matières et d'énergie et une mutualisation de besoins à l'image des relations inter-espèces observées dans les écosystèmes naturels.

En 2016, la Communauté Paris-Saclay a formulé sa candidature pour un projet d'écologie industrielle et territoriale sur la zone d'activités de Courtabœuf. Retenue par la Chambre des commerces et de l'Industrie de l'Essonne, la CPS a associé le SIOM, compétent en matière de gestion des déchets des 3 communes de la ZAC de Courtabœuf, Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Ayant pour objectif de faire émerger des synergies inter-entreprises, quel que soit le flux (énergie, eau, déchets, transports, service, équipements, ...), ce projet a permis de déboucher sur une gestion collective des déchets sur la ZAC de Courtabœuf avec deux prestations de collecte :

- de déchets d'activités économiques non dangereux
- de déchets d'activités économiques dangereux

Inscrit dans le programme d'actions du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) passé avec l'ADEME en août 2018, le SIOM a, par ailleurs, pour objectif de déployer une nouvelle démarche d'EIT par an, afin de répondre à l'indicateur relatif au « monde économique ».

Certification ISO 9001 (qualité) et ISO 45001 (sécurité)

Suite à l'audit de renouvellement des certifications ISO 14001 et 50001, une réflexion est à étudier, sur l'élargissement du champ du système de management du SIOM aux certifications ISO 9001 et 45001.

Ci-dessous un rappel des différentes normes :

Les normes ISO 14001 et 50001 concernent respectivement le management environnemental et énergétique. Elles reposent sur le principe d'amélioration continue des performances environnementales et énergétiques par la maîtrise des impacts environnementaux et des usages énergétiques liés à l'activité d'une structure.

La norme ISO 9001 définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. La démarche vise à améliorer de manière continue la satisfaction des clients ou usagers et à fournir des produits et services conformes à leurs attentes et besoins.

La norme ISO 45001 concerne le management de la santé et de la sécurité au travail. Elle vise, par la mise en place d'un cadre de référence, à améliorer les conditions de travail, et notamment la sécurité des travailleurs, et à réduire les risques sur le lieu de travail.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Acquisition bacs	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Acquisition bacs RS	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Achat compacteur	110 000,00			
Tables de tri dans les écoles	80 000,00			
Bâtiment Administratif				
<i>Bureau contrôle Coordinateur BET et Coordinateur SPS Pilotage</i>	9 600,00	27 600,00 40 200,00		
<i>Programme MOE Déconstruction / reconstruction</i>	353 000,00	3 000 000,00		
Déchèterie de Villejust				
<i>Architecte</i>	85 000,00			
<i>Bureau de contrôle</i>	7 200,00			
<i>Coordinateur</i>				6 600,00
<i>Travaux</i>				500 000,00
Déchèterie Ressourcerie				
<i>Indemnisation candidats et jury</i>	160 000,00			
<i>Frais d'étude</i>	110 000,00			
<i>Construction</i>	4 100 000,00			
Implantation PAV				
<i>AMO - Génie Civil - CSPS</i>	260 000,00	175 000,00	100 000,00	60 000,00
<i>Implantation colonnes OM</i>	230 000,00	162 500,00	96 300,00	60 200,00
<i>Implantation colonnes Emb</i>	200 000,00	146 500,00	89 000,00	52 300,00
<i>Implantation colonnes verre</i>	114 000,00	52 500,00	26 300,00	10 500,00
Total M14	6 278 800,00	4 064 300,00	771 000,00	1 149 600,00
Stockage Thermique		1 550 000,00		
Travaux extension réseaux de chaleur		3 830 000,00		
Total M4		5 380 000,00	-	-
TOTAL M14 & M4	6 386 300,00	9 444 300,00	771 000,00	1 149 600,00

PRINCIPAUX MARCHES ET DSP

DSP Dalkia

Fin 2010, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a conclu une convention de délégation de service public avec le groupement Dalkia - SVD 28 pour la construction, le financement et l'exploitation des installations pour le transport et la distribution de chaleur, pour une durée de 25 ans.

Principaux marchés se terminant en 2020 :

Société	Libellé marché	Date de fin	Montant annuel
EUROPE SERVICE DECHETS	Marché collecte 4 communes du SIRM	01/11/2020	1 662 000 €
MEL	Marché de traitement des mâchefers	02/06/2020	640 000 €
SEMAVAL	Traitement des encombrants	Avenant prolongation en cours	540 000 €
SECHE ECO INDUSTRIES	Marché de traitement des REFIOMS	16/10/2020	460 000 €
ZYMOVERT	Traitement des déchets végétaux	31/12/2020	423 000 €
TEMACO	Marché de conteneurs semi-enterrés pour le verre	02/06/2020	288 000 €
SEMARIV	Traitement des emballages 4 communes du SIRM	31/10/2020	225 000 €
SIREDOM	Marché d'accueil des usagers du SIRM en déchèterie	01/11/2020	200 000 €
EDITAM - INTUITIV.COM - ARTEPRINT	Marché d'impression	16/08/2020	100 000 €
TEMACO	Marché de conteneurs aériens pour le verre	30/05/2020	94 000 €
SEMAVERT	Traitement des déchets végétaux 4 communes du SIRM	31/10/2020	85 000 €
SEMAVAL	Traitement des encombrants 4 communes du SIRM	31/10/2020	70 000 €

Autres marchés importants en cours:

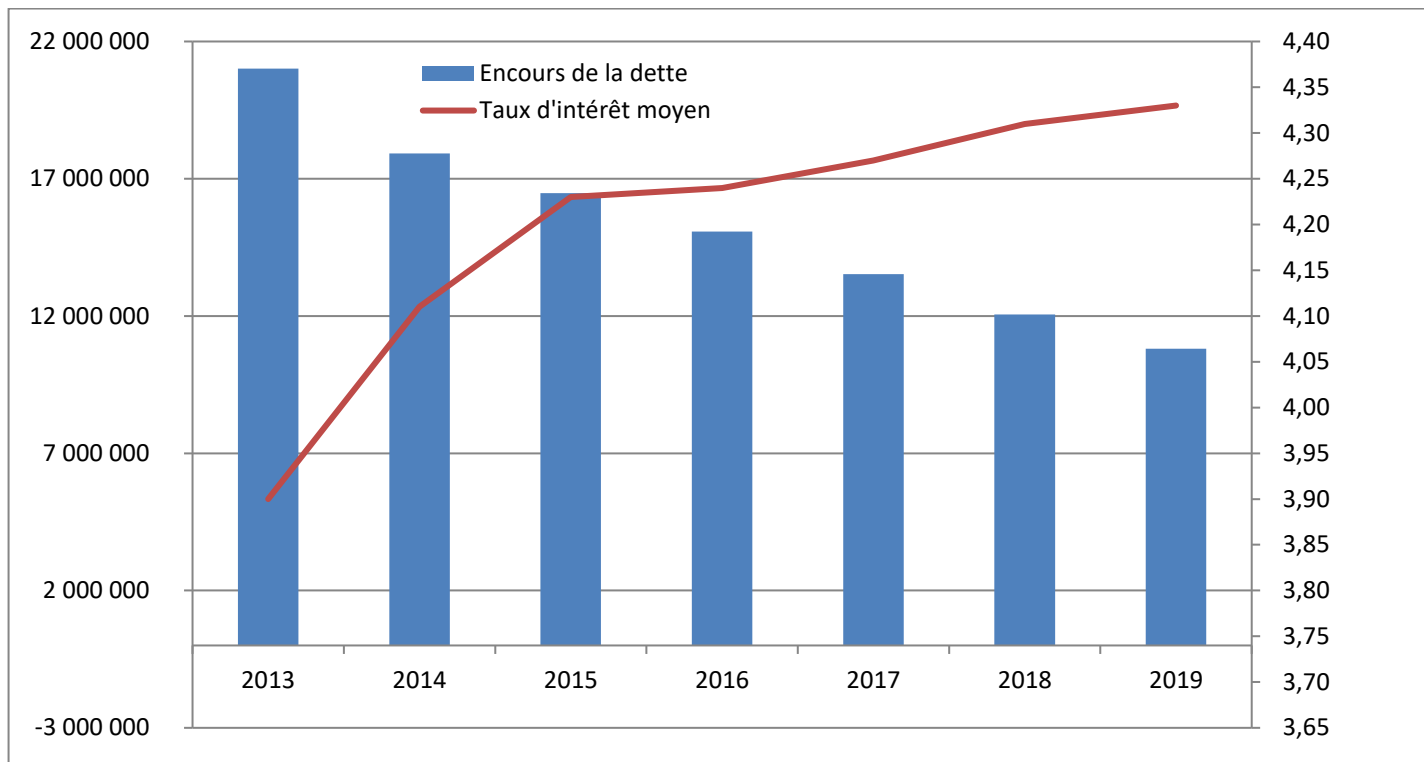
Société	Libellé marché	Date de fin	Montant annuel
SEPUR	Marché de collecte en porte à porte	31/10/2026	9 300 000 €
GENERIS	Marché d'exploitation et maintenance de l'unité de valorisation énergétique	31/12/2022	4 200 000 €
PAPREC	Tri des déchets ménagers et assimilés - Emballages	28/02/2022	1 136 000 €
TAPIERO	Marché de fournitures des sacs végétaux	03/07/2023	650 000 €
ESE France	Marché d'acquisition conteneurs roulants	31/10/2023	650 000 €
GENERIS	Traitement des déchets dévoyés	11/06/2023	350 000 €
NICOLLIN	Mise à disposition des caissons et compacteurs	06/05/2022	360 000 €
SEMAER	Collecte des points d'apport volontaire	08/05/2022	300 000 €
TRANSPORT MAUFFREY	Transports des déchets dévoyés	11/06/2023	90 000 €
CFERM INGENIERIE	AMO pour contrôle et suivi de la DSP du réseau de chaleur	04/08/2022	41 140 €

DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élève à 3 437 749 € pour le « secteur public » et à 7 373 898 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 10 811 647 €.

Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

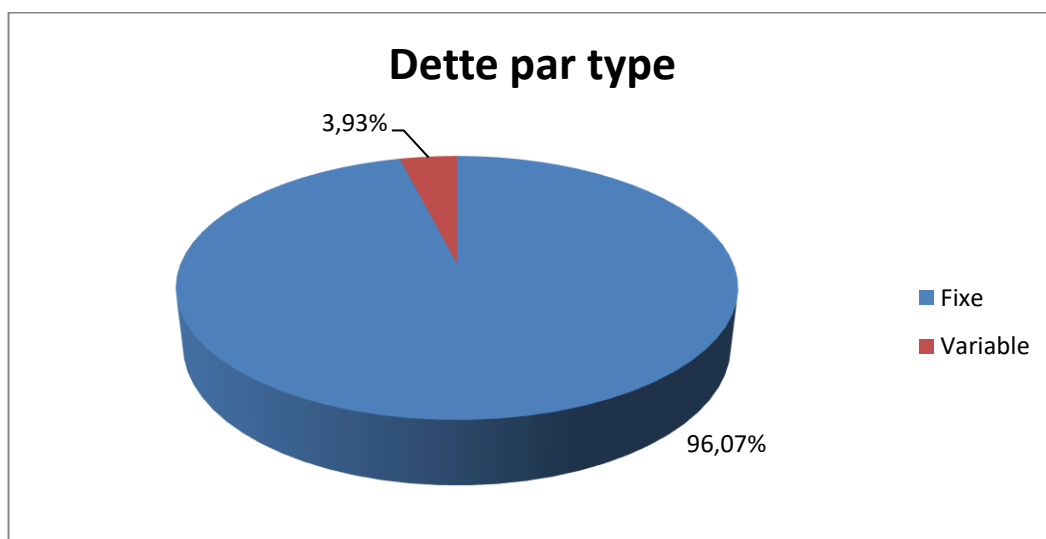
Encours de la dette au 31/12



Plus de 96 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.51 %.

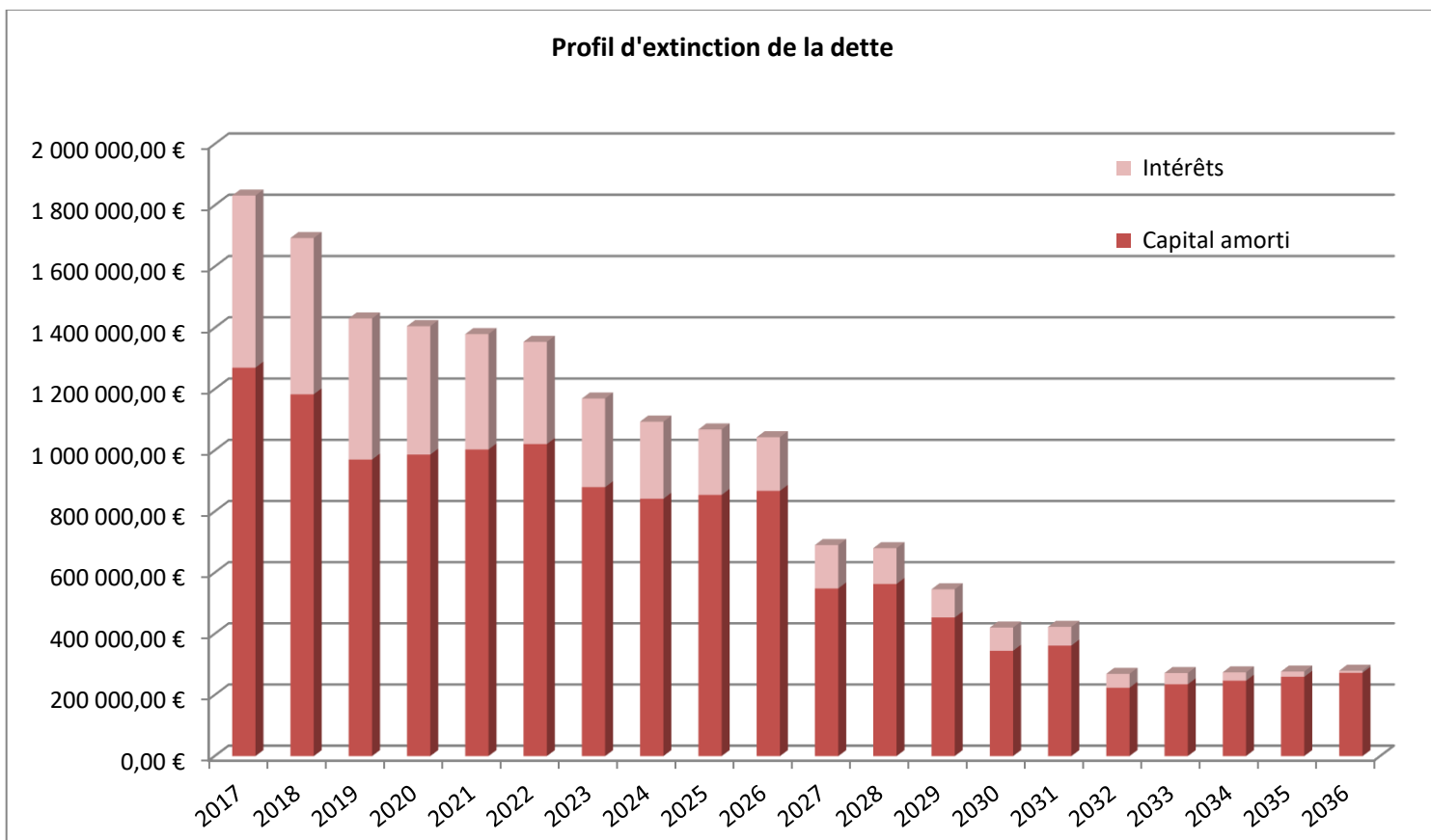
L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 3.93 %.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 386 647 €	96,07%	4,51%
Variable	425 000 €	3,93%	0,00%
Ensemble des risques	10 811 647 €	100,00%	4,33%



La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen de 4.51 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 380 000 € et 1 300 000 € selon les contrats.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



L'encours de la dette, qui était de 13 143 k€ en 2011, s'élèvera à environ 9 962 k€ en 2020 pour atteindre 5 230 k€ en 2025.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

ETAT DU PERSONNEL – MASSE SALARIALE

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS CREES	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	VACANT
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1		
Directeur général des services		1	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	8	2	7
Attaché principal	A	2			2
Attaché territorial	A	4	1	2	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1			1
Rédacteur	B	2	1		1
Adjoint admin. Principal de 2 ^{ème} classe	C	6	4		2
Adjoint administratif	C	2	2		
FILIERE TECHNIQUE		27	14	7	6
Ingénieur principal	A	1			1
Ingénieur	A	5		4	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1			1
Technicien	B	2	1		1
Agent de maîtrise principale	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	2	1		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4		
Adjoint technique	C	10	7	2	1
TOTAL GENERAL		45	23	9	13

Les effectifs du SIOM comprennent 23 agents titulaires et 9 contractuels, soit 32 postes permanents pourvus sur 45 ouverts.

Suite aux différents départs (disponibilités, retraite, démission) et en fonction de l'activité du SIOM, les recrutements envisagés sont :

- Responsable marché public et assemblée
- Responsable du service collecte et redevance spéciale
- Agent polyvalent au service technique
- Chargé de mission pour le déploiement du service collecte et traitement des biodéchets
- Remplacement de congés maternité

Les évolutions de la masse salariale pour 2020

Le point d'indice reste gelé pour 2020, mais le protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) poursuit son déploiement, ce protocole comprend la révision des grilles indiciaires pour certains grades des catégories A et C.

Le SIOM souhaite proposer une participation financière à l'adhésion au contrat collectif du CIG pour la prévoyance. Une enveloppe maximum de 4 200 € est prévu au budget 2020 soit une participation mensuelle maximum de 10 € par agent.

Pour 2020, un budget de 9 000 € est consacré au Compte Personnel de Formation (CPF) en complément du budget formation qui s'élève à 20 100 €.

Le CPF est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF).

La masse salariale de 2020 intègre les coûts des postes en cours de recrutement sur l'année complète.

Secteur	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Pré-CA 2019	Prév. 2020
Direction – communication & patrimoine	245 053	278 251	384 200	359 350	359 000
Pôle ressources	471 023	452 986	507 700	405 050	407 200
Pôle techniques	807 039	861 789	1 009 800	835 770	967 900
Recours Interim	14 214	14 609	15 000	17 600	15 000
TOTAL	1 537 329	1 604 635	1 916 700	1 617 770	1 749 100

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le budget 2020 vise à maintenir :

- la maîtrise des dépenses,
- la poursuite des grands projets d'investissement
- la stabilité des taux de TEOM de 2019.

Depuis plusieurs années, le SIOM cumule des excédents qui doivent notamment financer le projet de la nouvelle déchèterie ressourcerie. Cet excédent permet également au SIOM d'envisager pour cette année de maintenir les taux de la TEOM au niveau de 2019.

PROSPECTIVE 2018-2023

Le budget 2020 consolidé est estimé à 29 523 k€ en dépenses de fonctionnement et à 30 353 k€ en recettes de fonctionnement.

Les investissements pour 2020 sont évalués à 7 787 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Déchèterie ressourcerie : 4 200 000 € pour les études et travaux
- Implantation de colonnes enterrées : 820 000 €
- Acquisition de bacs : 460 000 €
- Etude préalable pour réaménagement bâtiment administratif : 362 600 €
- Travaux de sécurisation de la déchèterie de Villejust : 200 000 €
- Programme d'aménagement de la déchèterie de Villejust : 92 200 €
- Acquisition d'un compacteur : 110 000 €
- Acquisition de composteurs et lombri-composteurs : 105 000 €

A partir de 2022, la mise en œuvre de nouveaux services vont impacter les dépenses de fonctionnement :

- L'ouverture de la nouvelle déchèterie-ressourcerie dont le coût prévisionnel net de fonctionnement est évaluée à 600 k€. En 2022, la somme de 200 k€ est prévue pour 5 mois d'activité. Pour 2023, le coût supplémentaire est évalué à 350 k€ déduction faite des dépenses liées au service de déchèterie des 4 communes du SIRM.
- L'extension du service de collecte et de traitement des biodéchets aux ménages à partir de 2024. Le coût de traitement des biodéchets est supérieur du coût de traitement des OM, le surcoût est évalué à 200 k€.

La loi de finances pour 2019 prévoit l'augmentation de la TGAP à l'horizon 2025 et en parallèle la baisse de la TVA pour les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers à 5.50 % (actuellement 10%). La TGAP incinération passera de 3 € / tonne en 2019 à 15 € / tonne en 2025 soit, une augmentation de 12 € / tonne. La TGAP enfouissement passera de 17 € / tonne en 2019 à 65 € / tonne en 2025 soit, une augmentation de 48 € / tonne. En 2025, l'impact de la TGAP sera d'environ 600 k€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2019 déduction faite de la baisse de la TVA.

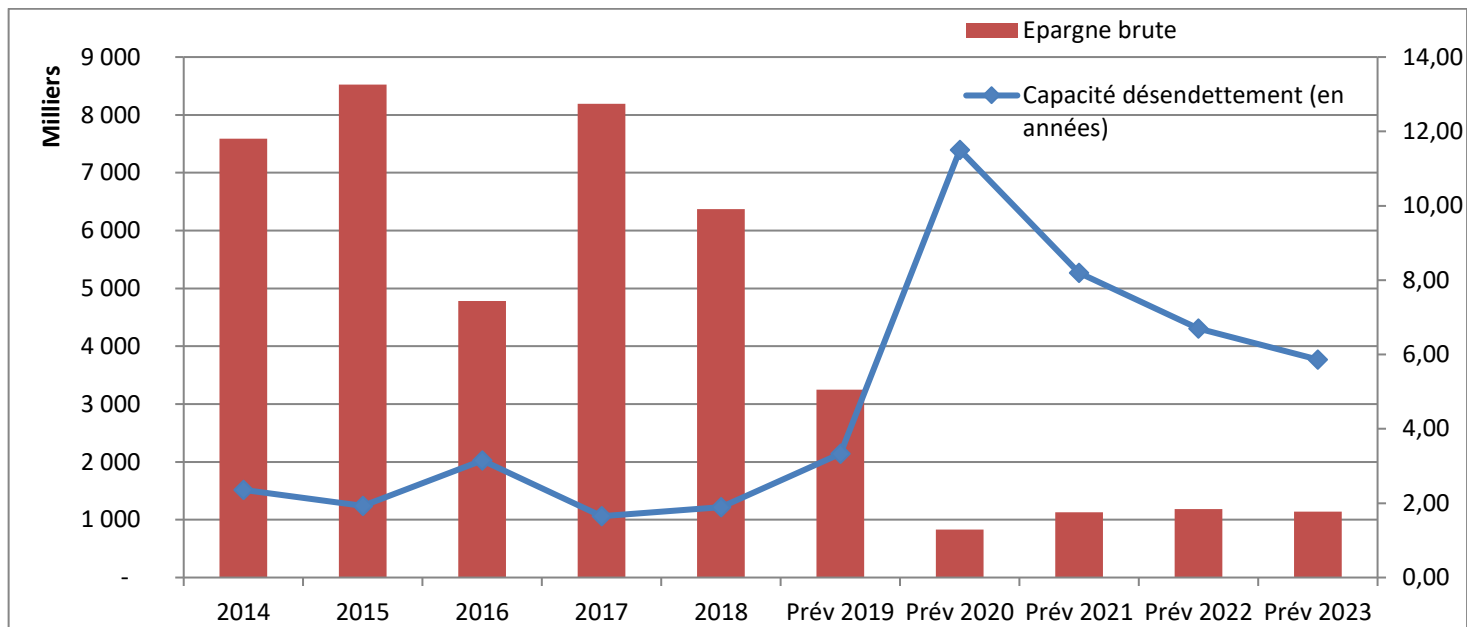
Malgré les nouveaux services envisagés et l'augmentation de la TGAP, les dépenses de fonctionnement auront une évolution inférieure à 1% respectant ainsi les orientations de la loi de programmation 2018-2022.

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	Prév 2020	% Evol BP19 /BP20	2021	% Evol 2020 /2021	2022	% Evol 2021 /2022	2023	% Evol 2022 /2023
Charges à caractère général	25 724k€	27 033k€	24 877k€	26 988k€	-0,2%	26 788k€	-0,7%	26 988k€	0,7%	27 186k€	0,7%
Collecte	13 304k€	13 132k€	12 488k€	12 668k€							
Traitement des déchets incinérables	6 997k€	6 980k€	6 817k€	6 944k€							
Traitement : végétaux, encombrants,	795k€	895k€	729k€	988k€						48k€	
Traitement : emballages journaux	1 791k€	2 215k€	1 830k€	2 128k€							
Collecte et traitement Bio-déchets	0k€	89k€	32k€	268k€							
Prévention	60k€	242k€	104k€	195k€							
Autres charges à caractère général	1 112k€	1 518k€	1 195k€	1 518k€							
Redevance spéciale	85k€	106k€	102k€	57k€							
CTM	347k€	480k€	374k€	507k€							
Déchèteries	765k€	956k€	831k€	1 013k€				200k€		350k€	
Valorisation énergétique	158k€	242k€	215k€	387k€							
Exploitation GNV	310k€	178k€	160k€	315k€							
Dépenses de personnel	1 643k€	1 890k€	1 677k€	1 800k€	-4,8%	1 802k€	0,1%	1 804k€	0,1%	1 804k€	0,0%
Autres charges de gestion courante	139k€	328k€	185k€	292k€		293k€	0,3%	294k€	0,3%	294k€	0,0%
Charges financières	543k€	491k€	490k€	443k€	-9,8%	450k€		412k€		362k€	
Total des dépenses de fonctionnement	28 049k€	29 742k€	27 229k€	29 523k€	-0,7%	29 333k€	-0,6%	29 498k€	0,6%	29 646k€	0,5%
Vente de produits résiduels	857k€	777k€	719k€	583k€	-25,0%	583k€	0,0%	583k€	0,0%	583k€	0,0%
Recette déchèterie	6k€	5k€	5k€	5k€	0,0%	5k€	0,0%	5k€	0,0%	5k€	0,0%
Redevance spéciale	669k€	700k€	400k€	810k€	15,7%	810k€	0,0%	810k€	0,0%	810k€	0,0%
Valorisation énergétique	3 494k€	3 400k€	3 424k€	3 445k€	1,3%	3 445k€	0,0%	3 462k€	0,5%	3 479k€	0,5%
Vente d'incinération+Mâchefers	3 399k€	2 680k€	3 072k€	2 548k€	-4,9%	2 548k€	0,0%	2 561k€	0,5%	2 574k€	0,5%
Vente de GNV	273k€	90k€	90k€	225k€	150,0%	225k€	0,0%	225k€	0,0%	225k€	0,0%
Participations Eco-organismes	2 258k€	2 016k€	2 017k€	1 937k€	-3,9%	1 937k€	0,0%	1 937k€	0,0%	1 937k€	0,0%
Participations Prévention	0k€	135k€	135k€	135k€	0,0%	135k€		135k€			
Produit de la fiscalité	22 642k€	20 439k€	20 499k€	20 583k€	0,7%	20 686k€	0,5%	20 872k€	0,9%	21 081k€	1,0%
Autres produits + exceptionnels	824k€	132k€	118k€	82k€		90k€		90k€		90k€	
Total des recettes de fonctionnement	34 422k€	30 374k€	30 479k€	30 353k€	-0,1%	30 464k€	0,4%	30 680k€	0,7%	30 784k€	0,3%
Epargne brute	6 373k€	632k€	3 250k€	830k€		1 131k€		1 182k€		1 138k€	
Remboursement en capital	1 462k€	1 250k€	1 249k€	1 267k€		1 265k€		1 362k€		1 262k€	
Epargne nette	4 911k€	-618k€	2 001k€	-437k€		-134k€		-180k€		-124k€	
Recettes définitives	212k€	585k€	309k€	946k€		169k€		3 217k€		2 150k€	
Dépenses d'investissement	1 031k€	19 614k€	2 151k€	7 787k€		13 107k€		1 202k€		1 580k€	
Emprunts à réaliser						1 200k€					
Résultat de l'exercice	4 092k€	-19 647k€	159k€	-7 278k€		-11 872k€		1 835k€		446k€	
Reprise des résultats antérieurs	19 290k€	23 382k€	23 382k€	23 541k€		16 263k€		4 391k€		6 226k€	
Résultat final	23 382k€	3 735k€	23 541k€	16 263k€		4 391k€		6 226k€		6 672k€	
Encours de la dette au 31/12	12 061k€	10 811k€	10 811k€	9 544k€		9 479k€		8 117k€		6 855k€	
Capacité de désendettement	1,89	17,11	3,33	11,50		8,38		6,87		6,02	

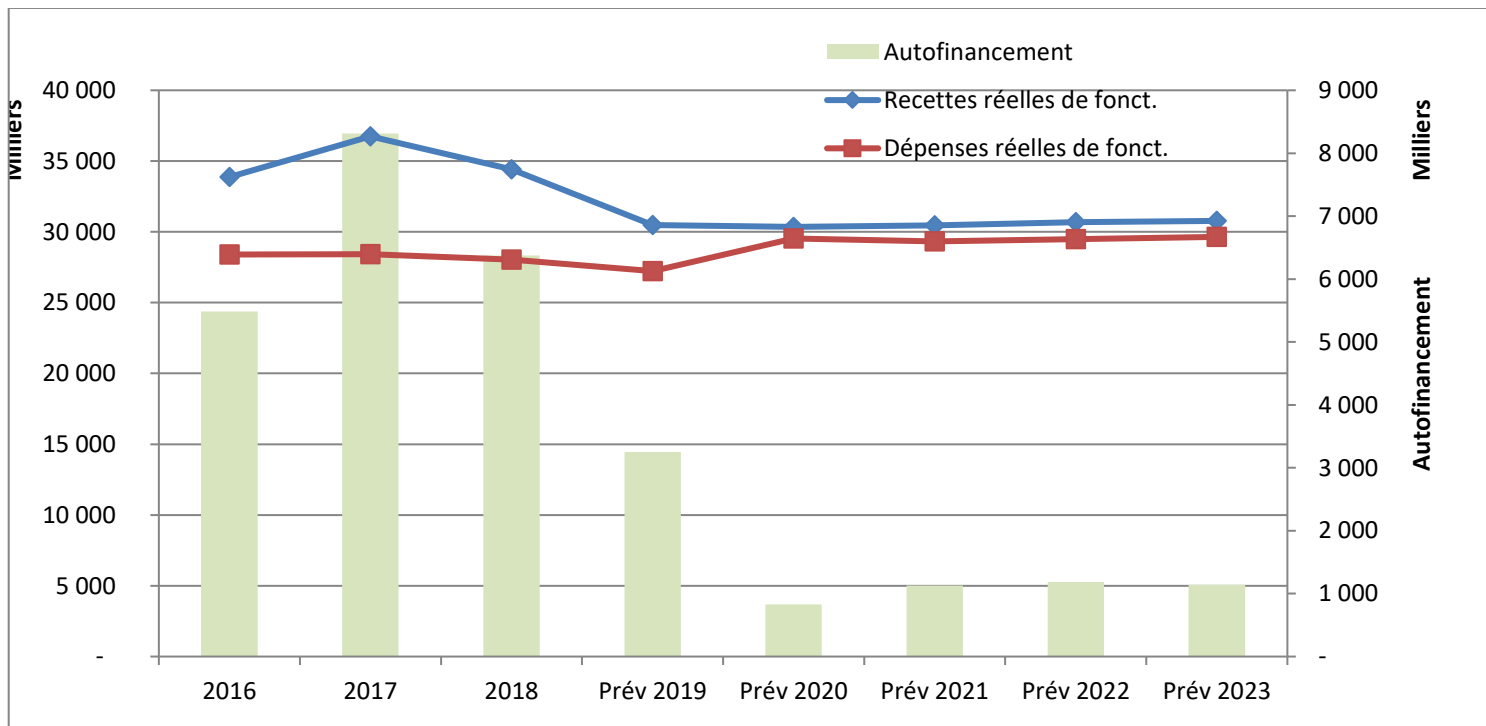
Avec la volonté du SIOM de baisser les taux de la TEOM depuis plusieurs années et de réduire les excédents, les prévisions des épargnes brutes sont en baisse ce qui impactent la capacité de désendettement.

Cette capacité de désendettement qui est à 2 ans en 2018 passe à 8 ans en 2021. Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

Toutefois, le SIOM respecte toujours le principe de l'équilibre réel qui oblige les collectivités locales à financer le remboursement du capital par les ressources propres (recettes réelles d'investissement, autofinancement et excédents reportés).

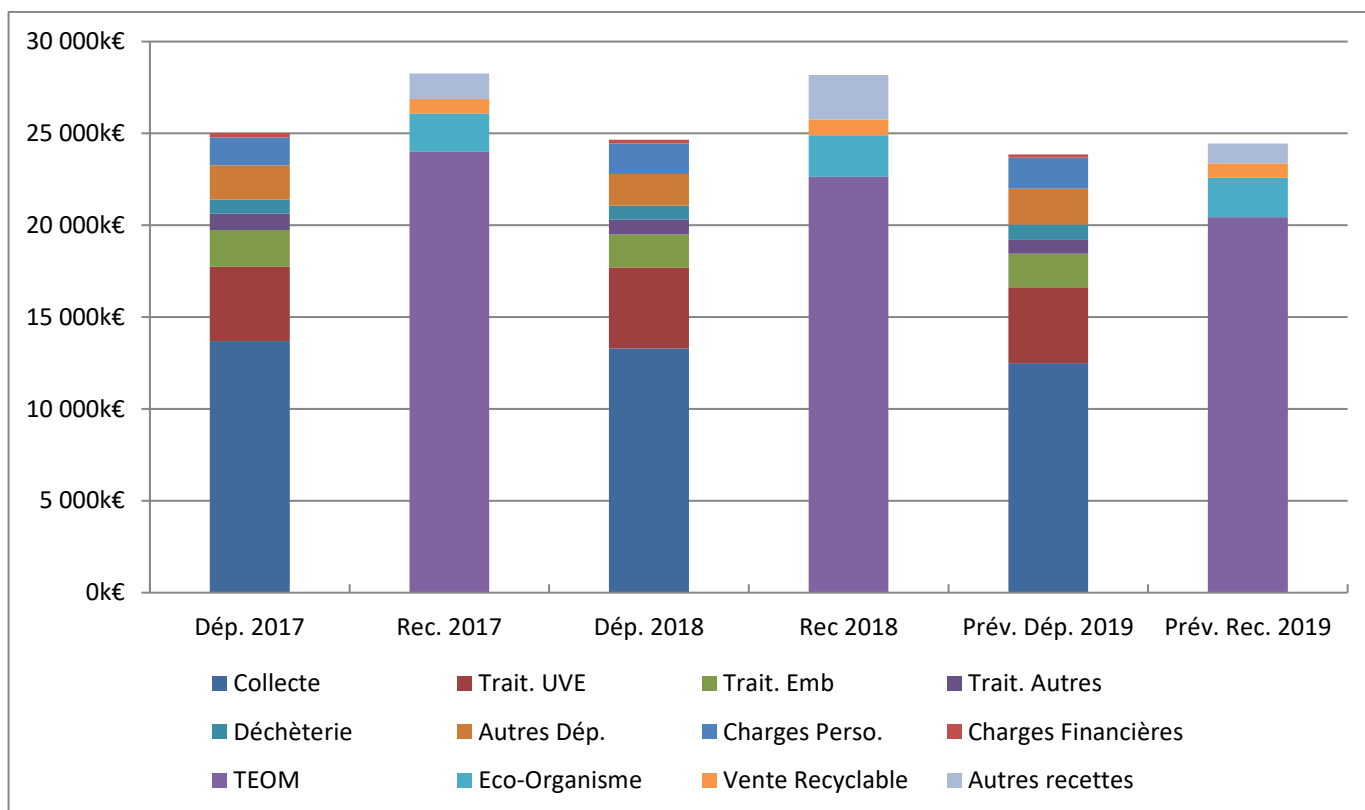


Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement (épargne brute)



LE FINANCEMENT DU BUDGET « PUBLIC »

La différence entre les recettes et les dépenses permettent de financer les remboursements de la dette en capital et une partie des investissements.



Les dépenses de fonctionnement du budget public sont essentiellement financées par le produit de la TEOM. Le produit fiscal représente environ 86 % des dépenses de fonctionnement pour 2019 contre 96 % en 2017. La maîtrise de ces dépenses depuis plusieurs années a permis de baisser les taux de la TEOM.

LES RECETTES DU BUDGET « PRIVE »

La valorisation énergétique	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré-CA 2019	Prév. 2020
Nombre de MWh thermiques	117 269	107 222	105 916	106 000	100 000
Prix moyen à l'unité	24,80 €	25,30 €	25,66 €	25,70	26,00
Vente de chaleur : sous total	2 908k€	2 713k€	2 718k€	2 724k€	2 600k€
Nombre MWh électriques	15 281	16 117	16 896	15 400	15 000
Prix unitaire moyen	42,27 €	41,92 €	42,20 €	43,78	43,00
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	218k€	185k€	205k€	200k€	200k€
Vente d'électricité : sous total	864k€	860k€	918k€	876k€	845k€
RECETTES : Total	3 772k€	3 573k€	3 636k€	3 600k€	3 445k€

Les recettes 2019 s'appuient sur une prévision à la baisse de production de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liées à l'exploitation du réseau.

Tonnages incinérés sur le budget « privé »

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Pré-CA 2019	Prév. 2020
Tonnage	38 588,97	38 668.27	42 088.94	38 700	38 400
Recettes HT	2 472 709.98	2 449 084.43	2 713 017.98	2 620 000	2 400 000

L'augmentation des tonnages incinérés en 2018 est due à l'appel de tonnage supplémentaire auprès des prestataires extérieurs pour éviter l'arrêt des fours suite aux conflits sociaux des agents du prestataire de collecte.